

Autorisation de droit à l'image pour les services de la Mairie de Pluméliau-Bieuzy

La Mairie de Pluméliau-Bieuzy comporte différents services susceptibles d'avoir recours à votre autorisation pour l'utilisation de l'image et/ou de la voix de votre enfant.

Dans le cas du Pôle Éducation Enfance Jeunesse de Pluméliau-Bieuzy, cela comprend l'ensemble des structures d'accueil des enfants et des jeunes sous gestion communale :

- Les Accueils Collectifs de Mineurs du mercredi et des vacances (Centre de Loisirs, Activ'Jeunes, Espaces Jeunes et Projet Jeunes).
- Les Accueils Périscolaires des deux écoles publiques, Simone Veil et Roland le Merlus.
- Les Restaurants Scolaires de Pluméliau et de Bieuzy.
- Par extension, le service communication de la Mairie de Pluméliau-Bieuzy

Cette autorisation concerne donc l'ensemble de ces structures citées ci-dessus.

Je soussigné(e),.....en tant que responsable légal de l'enfant,.....né(e) le.....donne expressément mon autorisation au Pôle Éducation Enfance Jeunesse et aux services de la Mairie de Pluméliau-Bieuzy, d'exploiter l'image et la voix de mon enfant (sur support photo, vidéo, etc) à des fins de communication sur les supports listés ci-dessous.

Merci de cocher les cases correspondant aux supports de publication où vous autorisez l'exploitation de l'image de votre enfant.

En cochant les cases ci-dessous, j'autorise l'exploitation de l'image de mon enfant sur les supports suivants :

- le site web de la commune de Pluméliau-Bieuzy,
- le magazine municipal de la commune de Pluméliau-Bieuzy,
- le compte Facebook de la commune de Pluméliau-Bieuzy,
- les comptes Facebook des structures du Pôle Éducation Enfance Jeunesse de Pluméliau-Bieuzy,
- les comptes Instagram des structures du Pôle Éducation Enfance Jeunesse de Pluméliau-Bieuzy,
- la chaîne YouTube du Pôle Éducation Enfance Jeunesse de Pluméliau-Bieuzy,
- des articles de presse,
- les supports de communication (flyers, affiches, etc).

Par la présente autorisation, le responsable légal..... de l'enfant,..... , en cochant les cases ci-dessous :

- cède au Pôle Éducation Enfance Jeunesse et les services de Pluméliau-Bieuzy les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies, vidéos et enregistrements vocaux réalisés à l'occasion de sa présence au sein des structures et des activités organisées par le Pôle Éducation Enfance Jeunesse de Pluméliau-Bieuzy.
- autorise le Pôle Éducation Enfance Jeunesse et les services de la Mairie de à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies, vidéos et enregistrements vocaux réalisés dans le cadre du présent contrat. Les photographies, vidéos et enregistrements vocaux pourront être reproduits en partie ou en totalité sur tous les supports autorisés au recto et intégrés à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations, etc.) connu et à venir.

Les photographies, vidéos et enregistrements vocaux pourront être exploités dans le monde entier à durée indéterminée et dans tous les domaines (publicité, édition, presse, packaging, design, etc.) directement par les services de la Commune de Pluméliau-Bieuzy. En cas de non-renouvellement, les photos publiées sur les différents supports ne seront pas supprimées sauf sur demande écrite des parties concernées à la Mairie de Pluméliau-Bieuzy.

- autorise l'utilisation de son image dans tous les contextes ayant un lien avec les services de la Commune de Pluméliau-Bieuzy (flyer, reportage, site internet et autres supports média).

Il est entendu que les services de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'interdisent expressément une exploitation des photographies, vidéos et enregistrements vocaux susceptibles de porter atteinte à la vie privée de l'enfant nommé dans cette autorisation, et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

- reconnaît par ailleurs que son enfant n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.
- confirme que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, il refuse à réclamer toute contrepartie financière. Cette acceptation est définitive et le responsable légal et l'enfant reconnaissent être entièrement remplis de leurs droits et excluent donc toute demande ultérieure de rémunération.

Cette autorisation sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 1 an, sauf dénonciation écrite du représentant légal adressée au PEEJ de Mairie de Pluméliau-Bieuzy.

Fait à....., le.....

Le responsable légal..... de l'enfant,.....

Signature du responsable légal :